



Nations Unies

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

# Assemblée générale

## AG/SHC/4033

### Troisième Commission

49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> séances - matin et après-midi

#### **LA TROISIÈME COMMISSION DEMANDE AUX AUTORITÉS SYRIENNES LA MISE EN ŒUVRE INTÉGRALE DU PLAN D'ACTION DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES**

**Elle clôt ses travaux en proposant à l'Assemblée générale de proclamer une décennie internationale des personnes d'ascendance africaine**

/...

Un autre texte adopté à l'issue d'un vote, sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination<sup>2</sup>, verrait l'Assemblée générale réaffirmer ce droit, y compris à la création d'un État indépendant de Palestine.

/...

#### **DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION**

##### **Décision sur le projet de résolution [A/C.3/66/L.61](#)**

Par un projet de résolution sur « **Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination** » ([A/C.3/66/L.61](#)), adopté par 166 voix en faveur, 5 contre (Canada, États-Unis, Îles Marshall, Israël et Micronésie), et 4 abstentions (Cameroun, Haïti, Togo et Vanuatu), l'Assemblée générale réaffirmerait le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à un État indépendant de Palestine.

L'Assemblée prierait instamment tous les États ainsi que les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies de continuer à apporter soutien et aide au peuple palestinien en vue de la réalisation rapide de son droit à l'autodétermination.

#### **Présentation**

Le délégué de l'Égypte a indiqué que le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes était inscrit dans tous les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le peuple palestinien ne doit pas faire exception, a-t-il ajouté, en invitant à la création d'un État indépendant viable avec Jérusalem-Est comme capitale.

Un vote enregistré a été requis par Israël.

<sup>2</sup>[A/C.3/66/L.61](#)

## Explications de vote avant le vote

La déléguée d'Israël a indiqué que l'Histoire prouvait qu'il fallait négocier la paix et que, de ce fait, seuls les Israéliens et les Palestiniens pouvaient se réunir autour d'une table pour négocier une solution. Si Israël a fait la preuve de sa disposition à reconnaître l'autodétermination des Palestiniens, ceux-ci doivent aussi accorder à Israël le droit de vivre en paix. « Cette résolution hypocrite n'apportera aucun progrès tangible aux Palestiniens », a-t-elle estimé en annonçant qu'elle voterait contre ce texte.

/...

\* \*\*\* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel